

Conditions générales de location

Durée du séjour :

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Conclusion du contrat :

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée (copie signée en pdf. en pièce jointe au courrier électronique est suffisante et définitive)

Paiement des charges :

Avec la conclusion du contrat, le locataire s'engage à verser l'acompte indiqué dans ce contrat.

Le solde est à régler un mois avant l'arrivée dans le gîte.

En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses, au cas où, dans le prix. La taxe de séjour est collectée pour le compte de la communauté de communes.

Annulation par le locataire :

Toute annulation doit être notifiée au propriétaire sans délai par courrier ou courrier électronique.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux l'acompte et le solde restent acquis au propriétaire. Si le solde n'a pas encore été versé le propriétaire a le droit de demander le versement du solde selon le contrat.

b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire.

Annulation par le propriétaire :

Si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le propriétaire ne peut mettre à disposition le gîte, le propriétaire se réserve le droit d'annuler le contrat et doit informer le locataire immédiatement. Si aucune alternative convenable ne peut être trouvée toutes sommes versées seront immédiatement remboursées au locataire.

Durée de la location :

La location commence à 16 heures du jour de l'arrivée et se termine à 10 heures du jour de départ, sauf si convenu autrement et mutuellement avant l'arrivée. Le locataire est prié d'arriver entre 16 et 20 heures et doit informer le propriétaire en cas d'arrivée tardive ou différée.

Nombre de personnes :

Le nombre de personnes séjournant dans le gîte ne doit pas dépasser le nombre indiquée dans ce contrat sauf si la permission préalable du propriétaire a été obtenue.

Animaux :

Les animaux ne sont pas autorisés dans la propriété sauf si la permission préalable du propriétaire a été obtenue.

Dommage :

Tout dommage causé à la propriété doit être immédiatement notifié au propriétaire.

Le locataire est financièrement responsable des dommages survenant de son fait.

Départ :

Le locataire s'engage à rendre le gîte 'bien propre' à son départ.

Le propriétaire se réserve le droit de vérifier le gîte avant le départ du locataire.

Assurances :

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait ou des personnes qui l'accompagnent. Une ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE est impérative.

Avec la signature du contrat de location, le locataire confirme être assuré par un contrat d'assurance de responsabilité civile pendant son séjour.